

JOURNAL **municipal**



UNE VOIE DE CHOIX

N°7

SEPTEMBRE 2021



TABLE DES MATIÈRES

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL	4
AVIS PUBLICS ET NOUVELLES MUNICIPALES	6
SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS	12
CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	13
DIVERS	14

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Enfin, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

22 OCTOBRE 2021

PAGE COUVERTURE: ŒUVRE D'ÉRIKA PERES

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418 286-3844, poste 21

MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentante à la Municipalité régionale du comté de Portneuf

Représentante à la Table de concertation culture

Représentante à la Résidence Portneuviennne

Représentante au Comité du Journal municipal et du site Internet

Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents

Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité du développement durable

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent

Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement

Représentant au conseil d'administration de Reg'Arts Portneuf

Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la CAPSA

Représentant substitut au Comité du développement durable

Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité de la politique familiale

Représentante au Comité achat local

Représentante substitut à la Résidence Portneuviennne

Représentante substitut au Comité d'embellissement

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP

Responsable de l'analyse du parc immobilier

Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6

bruno.cormier@villedeportneuf.com

Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant à la CAPSA

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

418 286-3844 / INFO@VILLEDEPORTNEUF.COM

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

ADMINISTRATION

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

RÉCEPTION

Morgane Zaffalon, poste 21

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION DES INCENDIES (RÉPPI)

Stéphane Bérubé, 418 326-3007

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-François Marcotte, 418 284-9794 (urgence)

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

CONTRÔLE ANIMALIER

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE | 12 JUILLET 2021

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2021
5. Adoption des comptes payés du mois de juin 2021
6. Adoption règlement permettant la construction de chalets de chasse dans la zone forestière Fo-201
7. Autorisation dépense – réception définitive réservoir eau potable
8. Radiation comptes à recevoir - Factures diverses
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

8. Avis de motion - règlement d'emprunt numéro 262 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de construction, de réfection, de rechargement et de pavage de différentes rues municipales
9. Demande de dérogation mineure – 69, 1^{re} Avenue
10. Demande de dérogation mineure – 791, avenue Saint-Germain
11. Acceptation soumission vidange et disposition des boues des installations de traitement des eaux usées (étangs aérés 1 et 3)
12. Acceptation soumission camion benne dix roues neuf avec équipements de déneigement
13. Autorisation ordre de changement #5, pavage chemin de Contournement
14. Autorisation travaux supplémentaires de pavage finaux, Eurovia Québec
15. Approbation du règlement d'emprunt numéro 38-2021 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 1 042 841 \$
16. Engagement d'un préposé aux travaux publics
17. Ajustement grille salariale camp de jour
18. Réclamation taxes municipales
19. Modification de la politique de compensation pour activités non desservies
20. Déplacement séance du 4 octobre 2021
21. Contribution FSSSP, Randonnée Vélo Santé – Alcoa
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

SÉANCE ORDINAIRE | 9 AOÛT 2021

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2021
5. Adoption des comptes payés du mois de juillet 2021
6. Dépôt du rapport financier pour l'année 2020
7. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 261 décrétant un emprunt de 352 000 \$ pour la vidange et la disposition des boues des installations de traitement des eaux usées (étangs aérés 1 et 3)

SÉANCE ORDINAIRE | 13 SEPTEMBRE 2021

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 9 août 2021
5. Adoption des comptes payés du mois d'août 2021
6. Adoption règlement d'emprunt concernant la vidange et la disposition des boues étangs aérés
7. Acceptation soumission remorque chauffante quatre tonnes neuve ou usagée
8. Autorisation signature d'une entente pour le partage d'une inspectrice municipale ou engagement d'un inspecteur municipal temporaire
9. Nomination inspecteur municipal adjoint et acceptation lettre d'entente
10. Engagement d'un journalier temporaire aux travaux publics
11. Achat de sel et de sable d'hiver
12. Inscription congrès de la Fédération québécoise des municipalités
13. Contribution 2021 – CAPSA
14. Adoption de la politique de location de salles modifiée
15. Cercle des Fermières – cession de métiers
16. Proclamation de la Semaine de la sécurité ferroviaire 2021
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

LE MARDI, 5 OCTOBRE 2021, À 19H30
500, RUE NOTRE-DAME

LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM



Emplois disponibles à la Ville de Portneuf

Pour consulter toutes les offres, visitez le site web de la Ville et sélectionnez l'onglet « Emplois ».

AVIS PUBLICS ET NOUVELLES MUNICIPALES

AVIS D'ÉLECTION | VOTE PAR CORRESPONDANCE

VILLE DE PORTNEUF | DATE DU SCRUTIN 2021-11-07

Par cet avis public, France Marcotte, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

HORAIRE

Lundi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mardi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mercredi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Vendredi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h30

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9h30 et 20h00**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 31 octobre 2021**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;

- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 11 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection **au plus tard le vendredi 5 novembre 2021, à 16h30**.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : monsieur Mathieu Gingras.

6. L'adjoint suivant a été désigné pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : monsieur Mathieu Gingras.

7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

France Marcotte, présidente d'élection

Adresse : 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, G0A 2Y0
Téléphone : 418 286-3844, poste 24

Mathieu Gingras, adjoint

Adresse : 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, G0A 2Y0
Téléphone : 418 286-3844, poste 26

Donné à Portneuf, le 14 septembre 2021

France Marcotte, présidente d'élection

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANT(E)S D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

VILLE DE PORTNEUF | DATE DU SCRUTIN : 2021-11-07

Par cet avis public, France Marcotte, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.

2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.

3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :

- Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
- Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire **au plus tard le 21 octobre 2021**.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

MESURES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA SITUATION SANITAIRE (VOTE PAR CORRESPONDANCE – COVID-19)

5. Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

France Marcotte, présidente d'élection

Adresse : 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, G0A 2Y0
Téléphone : 418 286-3844, poste 24

Donné à Portneuf, le 14 septembre 2021

France Marcotte, présidente d'élection

AVIS PUBLIC | RÈGLEMENT 261

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 13 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 261, « Décrétant un emprunt de 352 000 \$ et une dépense de 352 000 \$ pour la vidange et la disposition des boues des installations de traitement des eaux usées (étangs 1 et 3) de la Ville de Portneuf ».

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 261 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant, une demande, par courrier postal au 655-A, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com et ce, avant le 30 septembre 2021, à 16h30.

Les personnes habiles à voter doivent présenter une demande contenant les renseignements suivants : l'identité de la personne (nom) et son droit de signer le registre (adresse). Les demandes doivent être accompagnées d'une copie de pièce d'identité (carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'indien ou carte d'identité des Forces canadiennes).

3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 261 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 224. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 252 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2021.

5. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

6. Toute personne qui, le 13 septembre 2021, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;

- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

7. Tout propriétaire unique non-résident d'un immeuble ou occupant unique non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout copropriétaire indivis non-résident d'un immeuble ou cooccupant non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

9. Personne morale :

Avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 13 septembre 2021 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, le 15 septembre 2021.

France Marcotte, greffière

FOURNITURE DE TROUSSES D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

La Ville de Portneuf souhaite économiser l'eau potable et l'énergie sans compromettre votre confort.

En collaboration avec Hydro-Québec, la Ville de Portneuf vous offre **GRATUITEMENT** des trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense®. Ces produits consomment jusqu'à 40 % moins d'eau que les produits conventionnels: une réduction annuelle pouvant atteindre jusqu'à 100 \$ sur votre facture d'électricité.

Quelques 90 trousse, d'une valeur entre 26,17 \$ et 35,05 \$ chacune, sont disponibles. Un maximum d'une trousse par adresse civique pourra être remise.



INSTALLATION FACILE ET RAPIDE

L'installation des pommes de douche et des aérateurs de robinet est à la portée de tous. Les instructions fournies avec nos trousse expliquent clairement comment faire.

Trousse 1: pomme de douche à massage fixe (valeur de 26,17 \$)

- Une pomme de douche fixe (5,7 l/min) à neuf jets, notamment un jet ultrafin ou puissant et à trois réglages de massage, en thermoplastique ABS avec une connexion en laiton.
- Un aérateur de robinet de salle de bain (5,7 l/min) en laiton à fini chromé poli avec un système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.
- Un aérateur de robinet de cuisine orientable (5,7 l/min) en laiton à fini chromé poli avec un système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.

- Un ruban de téflon servant à assurer l'étanchéité des raccordements.

Trousse 2: pomme de douche à effet de pluie (valeur de 31,78 \$)

- Une pomme de douche fixe d'un diamètre de 12 cm (4,5 po), à 39 jets de pulvérisation et à tête pivotante à 360°, en thermoplastique ABS avec une connexion en laiton.
- Un aérateur de robinet de salle de bain (5,7 l/min) en laiton à fini chromé poli avec un système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.
- Un aérateur de robinet de cuisine orientable (5,7 l/min) en laiton à fini chromé poli avec un système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.
- Un ruban de téflon servant à assurer l'étanchéité des raccordements.

Trousse 3: pomme de douche téléphone (valeur de 35,05 \$)

- Une pomme de douche téléphone ajustable à douze jets, notamment un jet ultrafin ou puissant et trois réglages de massage, en thermoplastique ABS avec une connexion en laiton, un boyau de 2 m (6 pi) et un support.
- Un aérateur de robinet de salle de bain (5,7 l/min) en laiton à fini chromé poli avec un système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.
- Un aérateur de robinet de cuisine orientable (5,7 l/min) en laiton à fini chromé poli avec un système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises mâles ou femelles.
- Un ruban de téflon servant à assurer l'étanchéité des raccordements.

Pour en savoir plus sur les trousse et l'économie d'eau, consultez le www.hydroquebec.com/economiser-eau.

Pour plus de renseignements sur cette offre, vous pouvez contacter le Service des infrastructures au 418 808-8084 (entre 8h00 et 16h00).

Si vous êtes intéressé à recevoir une trousse, communiquez par courriel à infrastructures@villedeportneuf.com ou par téléphone au 418 808-8084.

— voir conditions page 10

CONDITIONS

- Période d'inscription : lundi le 20 septembre 2021
- Une seule personne par adresse résidentielle peut s'inscrire et la personne doit être propriétaire du bâtiment;
- La résidence doit être desservie par le réseau d'aqueduc de la Ville de Portneuf;
- Premier inscrit, premier servi;
- Jusqu'à épuisement des trousse.

POURQUOI S'INTÉRESSER À CETTE SUBVENTION?

En moyenne, une habitation de quatre occupants peut économiser annuellement 43804 litres d'eau grâce à ces appareils, un potentiel d'économie de 144 \$ sur votre facture annuelle d'électricité. Cela correspond à une économie d'eau d'environ huit camions-citernes!

Bien qu'au Québec l'eau soit une ressource qui semble abondante, la demande en eau est grande et les capacités de traitement de l'eau sont limitées. Plus on consomme d'eau, plus on doit en traiter et durant certaines périodes de grande consommation ou lorsqu'il pleut abondamment, des surcharges du réseau d'égout municipal peuvent survenir.

C'est à ce moment qu'une surverse dans les cours d'eau peut avoir lieu. Cela a des impacts sur l'environnement pour lesquels nous avons tous un rôle à jouer.



D'autres gestes simples pour limiter votre consommation d'eau à la maison :

- Prendre une douche au lieu d'un bain;
- Fermer le robinet lors du brossage des dents;
- Faire la lessive quand le bac à linge est plein;
- Récupérer l'eau de cuisson pour le jardin;
- Opter pour les jeux d'eau municipaux ;
- Laver les fruits, légumes et la vaisselle dans une bassine;
- Favoriser un lave-vaisselle écoénergétique au lieu du lavage à la main;
- Laver avec le lavabo rempli plutôt que de laisser couler l'eau.

Le Service des infrastructures

PRÉSENCE DE PLOMB OU DE CUIVRE DANS L'EAU POTABLE

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, la Ville de Portneuf participe, depuis 2018, à un programme d'échantillonnage visant à détecter la présence de plomb et de cuivre dans l'eau potable.

COMMENT LE PLOMB SE RETROUVE-T-IL DANS L'EAU POTABLE?

Les concentrations de plomb dans l'eau potable distribuée au Québec sont généralement très faibles. Le plomb dans l'eau potable provient principalement de la dissolution du plomb contenu dans les tuyaux, surtout les tuyaux de raccordement (entrée de service) entre certaines maisons et le réseau de distribution municipal.

Des entrées de service en plomb ont été installées dans des maisons unifamiliales et des immeubles de moins de huit logements, particulièrement entre 1940 et 1955 et même jusque dans les années 1970. Depuis 1980, cette pratique est interdite par le Code national de la plomberie. De plus, depuis 1989, l'utilisation de soudures contenant plus de 0,2 % de plomb est également interdite.

Les bâtiments récents sont donc très peu susceptibles d'être munis d'une entrée de service ou d'une plomberie interne contenant du plomb.

PROGRAMME D'ÉCHANTILLONNAGE DE LA VILLE DE PORTNEUF

Chaque année, entre juillet et septembre, douze (12) résidences construites avant 1980, incluant un établissement dispensant des services aux enfants de moins de six ans (lorsque cela est applicable), et situées dans différents secteurs, sont identifiées afin d'y réaliser un échantillonnage :

- Réseau sud (pop. : ≥ 501 et ≤ 5000) : 5 résidences
- Réseau nord (pop. : ≥ 501 et ≤ 5000) : 5 résidences
- Réseau St-Charles (pop. : ≥ 21 et ≤ 500) : 2 résidences

Pour ce faire, un rendez-vous est pris avec chaque propriétaire. Un technicien en traitement de l'eau se présente aux résidences ciblées afin d'y effectuer un prélèvement. Celui-ci doit être effectué après une période de 30 minutes de stagnation de l'eau dans les tuyaux de la propriété.

Les échantillons d'eau sont analysés en laboratoire et si la concentration de plomb dans l'eau dépasse la valeur fixée, le propriétaire en est informé et des recommandations sont émises pour corriger la situation.

Le Service des infrastructures

ÉCHANTILLONNAGE EAU POTABLE

MESURE DES POSSIBLES TENEURS EN PLOMB ET CUIVRE

POURQUOI?

Le principal objectif est de mesurer les possibles teneurs en plomb et cuivre présentes dans l'eau potable à la sortie d'un robinet où l'eau est utilisée à des fins de consommation (par exemple, à la cuisine), dans certaines résidences sur le territoire de notre municipalité.

ACTION

La stratégie proposée par le Service des infrastructures de la Ville de Portneuf vise l'échantillonnage d'eau potable de résidences privées ciblées, afin d'évaluer le possible degré d'exposition au plomb lorsque consommée. Les échantillonnages s'échelonneront du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2021, sur une période de cinq ans, à raison d'une douzaine de sites par année dans les divers secteurs identifiés par la Ville.

Bien que l'exposition au plomb ait été réduite de façon considérable au cours des dernières décennies, il est important de maintenir les efforts visant à la diminuer autant que possible, car le plomb est reconnu pour avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

Le plomb a été largement utilisé pour différents usages industriels au 20^e siècle. Les bâtiments construits avant 1980, plus précisément ceux construits entre 1940 et 1955, sont donc susceptibles d'avoir des conduites ou des éléments de plomberie en plomb qui libèrent des particules pouvant contaminer l'eau potable qui y circule.

Le Service des infrastructures a ciblé certaines résidences sur le territoire de la Ville afin d'y effectuer un dépistage de branchement en plomb.



ÉCHANTILLONNAGE PRIVÉ SUR DEMANDE

Si vous suspectez la présence de plomb dans votre résidence ou commerce, contactez le Service des infrastructures à l'adresse courriel infrastructures@villedeportneuf.com et nous ferons le suivi avec vous selon les critères en place.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le Service des infrastructures au 418 286-3844, poste 32 ou au 418 808-8084 (cellulaire).

VOTRE RÉSIDENCE A ÉTÉ CONSTRUITE AVANT 1980? INSCRIVEZ-VOUS!

Afin de faciliter la tâche de nos responsables, nous invitons les propriétaires dont la maison a été construite avant 1980 et dont la plomberie n'a jamais été remplacée à s'inscrire auprès de la Ville afin de faire analyser l'eau de leur robinet.

Pour vous inscrire, envoyez un courriel à infrastructures@villedeportneuf.com ou téléphonez au 418 808-8084 en prenant soin de fournir :

- Votre adresse;
- L'année de construction de votre maison;
- L'année de remplacement de la plomberie (s'il y a lieu);
- Un numéro de téléphone et le meilleur moment de la journée pour vous rejoindre.

Nous communiquerons ensuite avec vous pour prendre rendez-vous. Un technicien en traitement de l'eau se présentera à votre domicile au moment convenu. Il faut prévoir environ une heure pour l'échantillonnage.

À noter qu'il n'y a aucuns frais à déboursier pour l'échantillonnage et l'analyse de l'eau de votre propriété privée.

Le Service des infrastructures



SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

LES PARCOURS LUDIQUES

1^{ER} AU 31 OCTOBRE | GRATUIT

Parc des Berges (rue Lemay)

Empruntez les parcours ludiques et soyez le héros / l'héroïne d'un conte le temps d'une promenade: vous aurez l'impression d'être dans un livre!

Le parcours est composé de mini-jeux et d'énigmes qui respectent les règles de distanciation physique. Pour compléter la quête, vous aurez à bouger, à réfléchir, à observer les éléments qui vous entourent. Les parcours ludiques, c'est une heure de plaisir en famille à l'extérieur!



Crédit photo: Sentiers Ludiques

Une application Web vous guidera durant toute l'activité et vous permettra de valider directement les réponses des épreuves sur votre téléphone intelligent. Tout est 100 % sans contact.

- 6 stations de jeux;
- 7 à 8 minutes par station;
- 2 à 3 minutes de marche entre chaque station;
- Un code QR permettant de répondre aux énigmes est disponible au début du parcours. Ainsi les familles sont virtuellement guidées et reçoivent les instructions via l'application.

Bienvenue à tous!

LOCAL DES JEUNES PORTNEUF

Le Local des jeunes procédera à sa réouverture en octobre prochain au 500, rue Notre-Dame (carrefour municipal).



Après plus d'un an de fermeture, dû à la pandémie de COVID-19, la coordination du Local sera désormais assurée par madame Anabelle Bertrand. Coordinatrice du camp de jour de Portneuf 2020 et 2021, madame Bertrand en est à sa dernière année d'études de technique en éducation spécialisée. C'est en compagnie d'une équipe d'animateurs/intervenants qu'elle accueillera les jeunes âgés entre 12 et 17 ans au Local des jeunes de Portneuf.

Surveillez la page Facebook des Loisirs ou consultez la section « Loisirs / Local des jeunes » de notre site web à l'adresse www.villedoportneuf.com pour connaître tous les détails.



SENTIERS RÉCRÉATIFS PORTNEUF

Profitez de la saison automnale pour vous balader en forêt dans l'un des sentiers pédestres ou de vélo de montagne de Portneuf.

Vous trouverez la carte des sentiers sur le site de la Ville de Portneuf sous l'onglet « Loisirs, culture et vie communautaire ». Sélectionnez ensuite « Sentiers Récréatifs Portneuf » dans la catégorie Plein air.

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

ERIKA PÉRÈS, ARTISTE PEINTRE

La ville de Portneuf regorge d'artistes aux multiples talents œuvrant dans divers domaines artistiques. Pour ceux qui connaissent Erika Pérès, ce nom évoque une artiste douée d'une grande amabilité. Pour le public, Erika est une artiste à découvrir.



Source photo: Érika Pérès
Œuvre d'Erika Pérès

Née de parents d'origine française, Erika Pérès est native de la ville de Portneuf. Elle a quitté Portneuf quelques années, pour revenir s'y établir définitivement il y a de cela 16 ans. La peinture et l'art ont toujours fait partie de sa vie: « Je peins depuis aussi longtemps que je me souviens, mais ma démarche artistique tend à se définir depuis 2014 », affirme Erika.

Avant de se concentrer sur la peinture, elle a exploré d'autres médiums tels que le fusain, l'encre de chine et l'aquarelle. Versatile, elle adore l'estampe, la gravure sur bois, la sérigraphie et l'installation.

Elle est présentement étudiante en arts visuels à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle a été sélectionnée pour exposer ses œuvres à la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières qui s'est tenue du 30 juin au 12 septembre dernier.

Dans son travail pictural, elle explore la problématique de l'identité. Sa démarche artistique consiste en une représentation poétique du portrait et des traces qu'on laisse. Elle tisse des liens entre des influences contemporaines et des citations des grandes œuvres à travers l'histoire de la peinture.



On the street
Œuvre d'Erika Pérès

« Habituellement, je réalise mes peintures à partir d'une photographie; des sujets réels, parfois imaginés, célèbres comme anonymes. Des corps et des visages sous la forme de portrait-paysage construits par une accumulation de gestes et de la matérialité. Les larges touches de couleurs substituent la ligne et crée une illusion de profondeur. Ainsi, le portrait est dilué et modelé par le traitement clair-obscur des couleurs chaudes et froides », explique-t-elle.

Elle ajoute que le résultat de ce processus lui permet de transmettre sa vision du monde et de produire un renversement des rapports habituels entre l'identité, la perception et la subjectivité.

Ses toiles sont exposées au Pub St-Alfred pour une période indéterminée et dans un hôtel de Gaspé, l'Hôtel du Rocher à la Madeleine-Centre.

Elle a pour objectif de faire une exposition solo d'ici quelques mois.

Pour en apprendre davantage sur cette artiste, consultez ses pages Facebook et Instagram.

Facebook : Erika Pérès

Instagram : erikaperes_1

DIVERS

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

HEURES D'OUVERTURE

Mardi et jeudi: 18h30 à 20h00

Mercredi: 13h30 à 15h00

Bienvenue à tous!

BIBLIO-MARMOT

Un dimanche par mois, la bibliothèque La Découverte ouvrira ses portes uniquement **aux enfants âgés de 12 ans et moins**.

Ils pourront profiter des installations de la bibliothèque et lire sur place, emprunter des livres, faire des bricolages thématiques et nous transmettre leurs suggestions afin que nous puissions garnir nos tablettes de livres populaires.

Les enfants auront l'opportunité d'explorer et de s'approprier leur bibliothèque municipale et surtout de développer leur passion pour la lecture.



La Biblio-Marmot aura lieu de **9h30 à 11h00**. Les enfants devront être accompagnés d'un parent et ils seront libres de se présenter quand bon leur semblera durant la période d'ouverture. Nous vous attendons le 17 octobre prochain pour le premier Biblio- Marmot!

Personne responsable de l'activité : Laury Boisvert



Vous connaissez ?
En 2020, plus de 27 000 services
rendus à la population dans Portneuf

Nos services: Accueil et information - Transport - Popote roulante - visites amicales - Aide aux courses - Ateliers en santé mentale - Évasion proches aidants, Animation dans les résidences personnes âgées - dépannage/transport - Déclaration d'impôt - Soutien administratif

Alors, vous avez besoin d'accompagnement pour vos rendez-vous médicaux, de la livraison de repas par notre popote roulante, d'aide aux commissions, de visites ou d'un appel, d'une halte-répit stimulante pour les proches-aidants ? Rien de plus simple, nous sommes là pour vous !

418 285-2935

Enfin, le Halo,
c'est plus que du transport





RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 655-A, AVENUE DE L'ÉGLISE, PORTNEUF, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

téléphone: 418 286-3844

télécopieur: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS

418 284-9794

LOISIRS

418 286-3844, poste 28

loisirs@villedeportneuf.com



REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK!

Ville de Portneuf | Les loisirs de la ville de Portneuf



PRÉVENIR LA PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU

Les concentrations de plomb dans l'eau potable distribuée sur le territoire du Québec sont généralement très faibles. Le plomb dans l'eau potable provient principalement de la dissolution du plomb contenu dans les tuyaux, surtout les tuyaux de raccordement (entrée de service) entre certaines maisons et le réseau de distribution municipal.

Le gouvernement du Québec et votre municipalité agissent pour assurer un approvisionnement en eau potable de qualité à l'ensemble de la population.

Où se trouve le plomb dans l'eau potable ?

- Les bâtiments récents sont très peu susceptibles d'être munis d'une entrée de service ou d'une plomberie interne contenant du plomb.
- Des entrées de service en plomb ont été installées dans des maisons unifamiliales et des immeubles de moins de huit logements, particulièrement de 1940 à 1955 et même jusque dans les années 1970.
- Les soudures dans la plomberie interne des bâtiments peuvent aussi être une source de plomb dans l'eau. Depuis 1989, le Code national de la plomberie a interdit l'utilisation des soudures contenant plus de 0,2 % de plomb.

Quels sont les risques pour la santé ?

Les risques pour la santé de la population liés à une exposition excessive au plomb dans l'environnement sont rares au Québec, mais les fœtus, les nourrissons et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables et sensibles aux effets du plomb sur le développement neurologique.



Trouvez toutes les réponses à vos questions sur Quebec.ca/plombdansleau et contactez votre municipalité pour connaître les actions prévues.

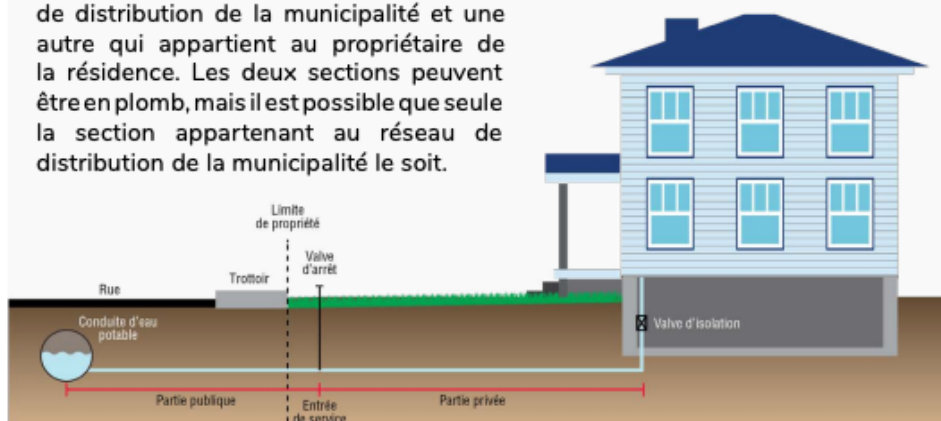
Comment vérifier la présence de plomb dans sa tuyauterie ?

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable de la vérification de ses tuyaux et de son entrée d'eau et doit voir à leur entretien ou à leur remplacement.

Vous pouvez vérifier si une portion de votre entrée de service entre votre maison et le réseau de distribution municipal est en plomb en examinant votre entrée d'eau. Les conduites en métal mou grises qui sont faciles à bosseler ou à entailler avec un couteau sont probablement en plomb.

L'entrée de service se compose de deux sections : une qui appartient au réseau de distribution de la municipalité et une autre qui appartient au propriétaire de la résidence. Les deux sections peuvent être en plomb, mais il est possible que seule la section appartenant au réseau de distribution de la municipalité le soit.

Raccordement entre une maison et le réseau d'aqueduc municipal



Que faire à titre préventif ?

- Laissez couler l'eau du robinet quelques minutes après qu'elle est devenue froide avant de la boire, surtout si elle a séjourné de longues heures dans les tuyaux (le matin et au retour du travail).
- Utilisez seulement l'eau froide du robinet pour la préparation des aliments et des breuvages.
- Enlevez et nettoyez régulièrement l'aérateur (petit filtre) placé dans le bec du robinet, car le plomb peut s'y accumuler.
- Utilisez un pichet filtrant ou installez un filtre sur le robinet ou sous l'évier. Ces appareils doivent être certifiés conformes à la norme NSF/ANSI n°53 pour la réduction du plomb.

Il est à noter que faire bouillir l'eau pour éliminer le plomb est inutile, car il ne s'évapore pas.